Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le





CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Délibération DAAJ/LK

2020-119. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION LE SAS

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe à TORCHUT Véronique, DAVIET Laurent à DELCROIX Charles, EHLINGER François à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à AUDOUIN Caroline, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à ABELIN-DRAPRON Véronique.

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation: 10 septembre 2020

Date d'affichage : 2 9 SEP, 2029

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu les statuts de l'Association SAS du 26 avril 2018, notamment son article 3,

Considérant que le SAS est une association qui a pour objet dans un cadre partenarial de mettre en place et de coordonner des actions d'insertion en faveur d'un public en difficulté socio-économique à partir de prestations d'intérêt collectif,

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant de la Ville de Saintes pour siéger au sein l'Association Le SAS,

Considérant la candidature de Monsieur Joël TERRIEN pour siéger au sein l'Association Le SAS,

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le





Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

Sur la désignation d'un représentant de la Ville de Saintes pour siéger au sein de l'Association Le SAS: Monsieur Joël TERRIEN.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption: 34 Contre l'adoption: 0

Abstention: 1 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Ne prend pas part au vote: 0

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.